## La propriété Intellectuelle

Babacar LO

# D'abord comprendre le droit de la Propriété Intellectuelle

### Propriété intellectuelle

- Droits qui ressemblent à des droits de propriété (droits exclusifs) qui protègent les créations de l'esprit, les produits de la créativité humaine
- Permet aux créateurs ou titulaires de tirer profit de leur travail ou de leur investissement
- Un système de propriété intellectuelle efficace et équitable contribue à l'instauration d'un équilibre entre les intérêts des innovateurs et l'intérêt public, en créant un environnement propice à la créativité et à l'innovation, au profit de tous



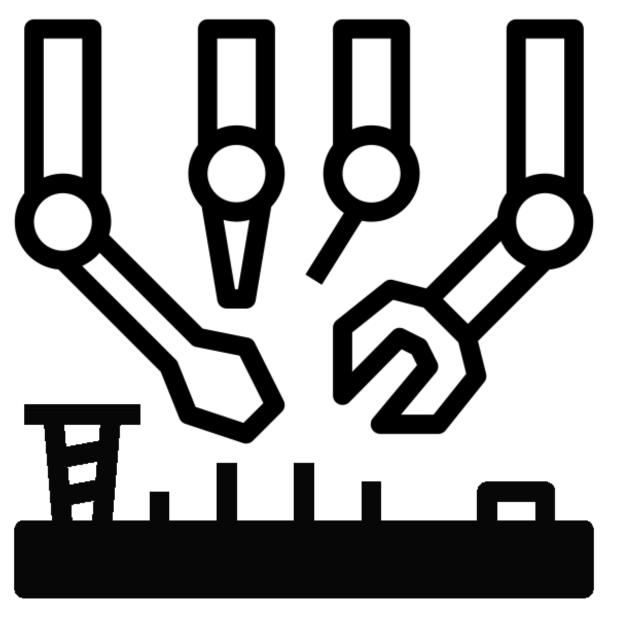


Quelle stratégie avoir pour protéger mes innovations?

Brevets d'invention Droit d'auteur Certificats complémentaires de protection Droit de la Modèles d'utilité propriété **Droits Voisins** propriété littéraire et Topographie de produits semi-conducteurs ctuelle artistique Secret de fabrique Droits des bases de données Certificats d'obtention végétale <u></u> Créations Marques de fabrique, de Droit de techniques commerce et de services Nom commercial Droit de la Appellation d'origine Signes distinctifs propriété Industrielle Dénomination sociale Indications Géographiques Créations esthétiques Dessins et modéles Cours de propriété intellectuelle par Babacar LO

### Les stratégies de protection de vos innovations dépendent du type

- Les innovations techniques
- Les signes distinctifs
- Les innovations esthétiques
- Le droit d'auteur
- Les innovations numériques
- Les innovations de service
- Les innovations partenariales



I / Lesinnovationstechniques

### Les innovations techniques peuvent concernées quatre points

### Le Brevet

Pour le brevet, nous allons évoquer les questions suivantes:

- A. Protection / Dépôt
- B. Valorisation / Exploitation
- C. Défense / Veille

### Le médicament

Je peux, sous conditions en fonction des réalités du pays, déposer une demande de brevet.

### Les circuits intégrés

Je fais le dépôt d'une "topographie d'un produit semi-conducteur (tps)" auprès de l'autorité compétente du pays, à condition que la topographie traduise un effort intellectuel de la part du créateur et ne soit pas courante dans le secteur des semi-conducteurs.

### Les variétés végétales

Je dépose un certificat d'obtention végétale (COV) auprès de l'autorité compétente du pays. L'obtention végétale est une variété nouvelle créée qui se distingue nettement des autres variétés, est homogène, et demeure stable.

a. Les brevets

### Qu'est-ce qu'un brevet ?

- Le brevet protège une **innovation technique**, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique.
- Elle doit répondre aux critères de brevetabilité. Il doit s'agir d'une invention:
  - o nouvelle,
  - o impliquant une activité inventive,
  - o et susceptible d'application industrielle.
- Le brevet est un titre de propriété industrielle qui permet au titulaire d'interdire aux tiers non autorisés de copier ce qui est revendiqué dans le brevet, sur un territoire, pendant une durée limitée (en général 20 ans au maximum), moyennant le paiement de taxe de maintien en vigueur, et la publication de la demande de brevet 18 mois après le dépôt.

J'ai créé un produit que je souhaite commercialiser, que dois-je faire avant tout ?



### Dans un premier temps, je vérifie tout d'abord si je suis libre d'exploiter:

- je fais une recherche de liberté d'exploitation dans les bases de données brevets pour voir si mon produit ne contrefait pas un brevet déjà existant, qui protège un produit similaire au mien, sur un territoire donné.
- J'identifie un brevet proche de mon produit et me renseigne sur son statut juridique (en vigueur ou non, sur quel territoire).

## Dans un deuxième temps, si je suis libre d'exploiter, j'identifie si mon produit est protégeable par brevet

C'est à dire qu'il ne fait pas partie des exclusions à la brevetabilité,...), et si oui, si la voie du brevet est pertinente (stratégie du secret possible également, budget pour protection brevet, type d'exploitation du brevet : exploitation directe, par concession de licence...).



Comment obtenir mon brevet pour mon invention technique?

## Quelles sont les étapes clés de la procédure de délivrance du brevet ?

Les étapes liées au dépôt de brevet peuvent être schématisées comme suit (il faut noter que la procédure peut changer en fonction des pays:

- 1. J'effectue une **recherche d'antériorités** notamment dans les bases de données brevets gratuites pour savoir ce qui a déjà été déposé dans mon domaine.
- Je dépose ma demande de brevet auprès de l'autorité compétente au sein du pays, de préférence rédigée par un Conseil en Propriété Industrielle (auparavant je ne divulgue en aucune manière sauf sous contrat de confidentialité, pour ne pas détruire la nouveauté de mon invention).
- 3. Je reçois un **Rapport de Recherche Préliminaire** (RRP), environ 9 mois après le dépôt, qui répertorie toutes les antériorités à ma demande de brevet, trouvées par l'examinateur brevet.
- 4. Si la protection dans des pays étrangers m'intéresse, je dépose la même demande de brevet dans ces pays ou j'enclenche une procédure au niveau de l'OAPI et de l'OMPI.
- 5. A 18 mois, ma demande de brevet est publiée, en général en même temps que le RRP.
- 6. Environ 2 ans après le dépôt de ma demande, celle-ci est délivrée.

## Au Sénégal Comment obtenir la délivrance d'un brevet :Quels sont les documents à fournir ?

- Une demande adressée au directeur général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).
   Cette demande peut être faite à l'aide d'un formulaire (B 101) disponible à l'Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT). La demande doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au ministre en charge de la Propriété industrielle
- Une pièce justificative du versement à l'OAPI des taxes de dépôt et de publication.
- Un pouvoir sous seing privé, sans timbre, si le déposant est représenté par un mandataire
- Un pli cacheté renfermant en double exemplaire :
  - Une description de l'invention faisant l'objet du brevet demandé effectuée d'une manière claire et complète pour qu'un homme du métier ayant des connaissances et une habileté moyenne puisse l'exécuter
  - Les dessins qui seraient nécessaires ou utiles pour l'intelligence de l'invention
  - La ou les revendications définissant l'étendue de la protection recherchée et n'outrepasse pas le contenu de la description visée
  - Un abrégé descriptif résumant ce qui est exposé dans la description, la ou les revendications sur l'étendue de la protection recherchée ainsi que tout dessin à l'appui dudit abrégé

NB: Lorsque l'invention fait intervenir un micro-organisme ou l'utilisation d'un micro-organisme, le récépissé de dépôt de ce micro-organisme, délivré par une institution de dépôt ou une autorité de dépôt international, doit être présenté. La demande doit être faite en français ou dans une autre langue de travail de l'OAPI (anglais, espagnol).

## Au Sénégal Comment obtenir la délivrance d'un brevet : Quel est le coût ?

- Au Sénégal, les taxes de dépôt et de publication sont actuellement fixées au minimum à 590 000 FCFA.
- Au renouvellement, payer les annuités d'un montant variable avant la date anniversaire du dépôt.

NB : Paiement des taxes de longueur de texte au-delà de 10 pages

## Au Sénégal Comment obtenir la délivrance d'un brevet : Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Le déposant reçoit en cas de réponse positive à sa demande un arrêté d'enregistrement du certificat de dépôt de brevet, signé par le directeur général de l'OAPI portant mention du numéro attribué et annonçant la publication de la notice bibliographique dans le bulletin officiel de la propriété intellectuelle (BOPI) et incluant notamment les informations suivantes :

- le numéro du brevet
- le nom et l'adresse du titulaire du brevet
- le nom et l'adresse de l'inventeur, sauf si celui-ci a demandé à ne pas être mentionné dans le brevet
- le nom et l'adresse du mandataire, s'il y en a un
- la date du dépôt de la demande
- la mention de la ou des priorité(s), si une ou plusieurs priorité(s) a (ont) été revendiquée(s) valablement
- la date de la priorité, le nom du pays ou des pays pour lesquels, la demande antérieure a été déposée et le numéro de la demande antérieure
- la date de la délivrance du brevet ou du certificat d'addition
- le titre de l'invention
- la date et le numéro de la demande internationale, le cas échéant
- les symboles de la classification internationale des brevets

Ces éléments représentent la notice bibliographique.

### Quel est le délai de traitement ?

 La demande est transmise dans un délai de 5 jours, par le Ministère en charge de l'Industrie à l'OAPI. Le délai de traitement est d'au minimum 3 ans.

#### Comment renouveler?

 La propriété du brevet est valable pour 20 ans, à condition de payer les annuités d'un taux variable pour son maintien en vigueur.

### Que faire en cas de perte?

 D'abord informer l'organisation ayant délivré le titre pour ensuite se voir délivrer un duplicata moyennant une taxe pour l'obtention de renseignement.

#### Où s'adresser?

Au siège de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

### Pour en savoir plus...

- Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT)
- Ministère chargé de l'Industrie

### Sinon il y a l'OAPI: Organisation Africaine de la propriété intellectuelle.

Accord de bangui

Les états membres sont :

Benin

Burkina faso • Guinée Bissau

Cameroun

Centrafrique

Comores

Congo

Côte d'Ivoire

- Gabon
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Mali
- Mauritanie
- Niger
- Sénégal
- **Tchad**
- Togo

## Sinon il y a l'OAPI: pour une couverture au niveau de l'ensemble des pays membres

L'obtention d'un titre de brevet passe par le dépôt d'un dossier remplissant toutes les conditions de recevabilités. Ce dossier est essentiellement composé de :

- Une demande adressée au Directeur général de l'Organisation en quatre exemplaires (les formulaires disponibles sur Internet et à l'OAPI);
- Une pièce justificative du versement à l'Organisation de la taxe de dépôt et de la taxe de publication;
- Un pouvoir sous seing privé, sans timbre, si le déposant est représenté par un mandataire;
- Un pli cacheté renfermant en double exemplaire : une description de l'invention faisant l'objet du brevet demandé, les dessins qui seraient nécessaires ou utiles pour l'intelligence de l'invention, la ou les revendications définissant l'étendue de la protection recherchée et n'outrepassant pas le contenu de la description et l'abrégé descriptif résumant ce est qui exposé dans la description la ou les revendications visées.
- Une fois la demande déposée à l'OAPI, elle est soumise à un examen administratif et



## OAPI. IL faudra noter que ces procédures ont aussi des coûts.

- 1 LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE BREVETS ET DE CERTIFICATS D'ADDITION
- 2 TAXES RELATIVES AUX MODELES D'UTILITE
- 3 TAXES RELATIVES AUX MARQUES DE PRODUITS ET DE SERVICES
- 4 TAXES RELATIVES AUX DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS
- 5 TAXES RELATIVES AUX NOMS COMMERCIAUX
- 6 TAXES APPLICABLES EN MATIERE D'OBTENTIONS VEGETALES
- 7 TAXES RELATIVES AUX SCHEMAS DE CONFIGURATION (TOPOGRAPHIES) DE CIRCUITS INTEGRES
- 8 TAXES RELATIVES AUX INDICATIONS GEOGRAPHIQUES
- 9 TAXES DIVERSES



## Quelles bases de données puis-je consulter pour une recherche d'antériorités avant le dépôt de demande de brevet ?

- Même si la recherche au préalable du dépôt de brevet dans les bases de données brevets n'est pas exhaustive, elle me permet d'identifier les brevets dans mon domaine technique (recherche par mots-clés, nom d'inventeur, nom de déposant, par classes de la Classification Internationale des Brevets (CIB)).
- Je peux effectuer mes recherches d'antériorités GRATUITEMENT notamment dans la base Patentscope de l'OMPI.

ORGANISATION MONDIALE

NTELLECTUELLE

## Quelle est la stratégie de valorisation de votre propriété intellectuelle ?

Il faut dès le début essayer de voir les apports que l'innovation peut avoir, en effet il peut y avoir plusieurs sortes d'innovations :

- Fondamentale: on brevète et on étend au maximum.
- Pour bloquer des concurrents : nos brevets peuvent constituer une barrière d'entrée sur un marché donné ou pour la vente de produits concurrents aux nôtres. Dans ce cas, l'invention sera brevetée mais nous serons vigilants sur la pertinence des renouvellements des brevets et des territoires protégés.
- <u>Plutôt un savoir-faire que l'on va garder sous secret.</u> Il est important d'y réfléchir dès le départ pour déterminer les coûts que ces innovations peuvent engendrer pour les années à venir

### Comment puis-je exploiter mon brevet?

- Si ma société a les moyens humains, financiers et matériels, ma société exploite elle même.
- Si je n'ai pas les moyens ou si je ne souhaite pas exploiter moi-même, je concède une licence, exclusive ou non, de brevet à un tiers, moyennant des redevances (royalties).
- Si je ne suis plus intéressé par un ou plusieurs de mes brevets, je les cède moyennant une contrepartie financière.

### Comment puis-je le valoriser ?

- Le brevet est un actif immatériel qui, s'il est déposé par l'entreprise, accroît la valeur de l'entreprise. C'est un moyen d'attirer les capitaux-risqueurs, de négociation avec des partenaires, de garantie pour les clients.
- Pour garantir la force de mon brevet, il faut que je fasse de la veille technologique et concurrentielle et que je le défende.

## Comment puis-je lutter contre un concurrent qui contrefait mon brevet ?

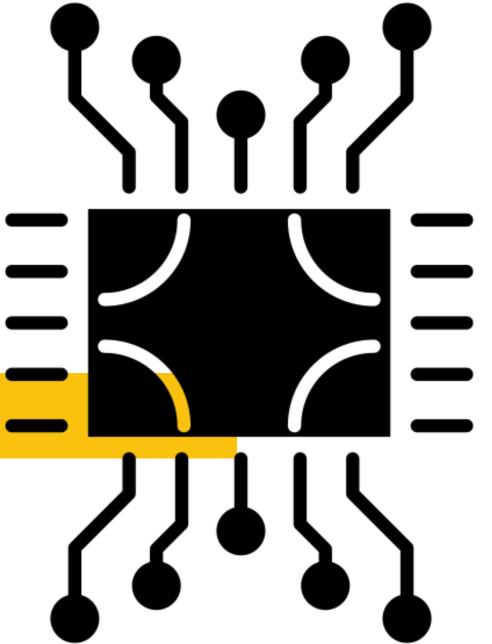
Avant toute action, je vérifie la validité de mes droits : mes droits/mes brevets sont-ils en vigueur, sur le territoire concerné et inscrits au Registre National des Brevets ?

Je fais procéder à un procès-verbal de constat avec un huissier. Je mets le présumé contrefacteur en connaissance de cause (lettre de mise en demeure).

Soit il en résulte un accord à l'amiable, par exemple je lui concède une licence sur mon brevet, soit il continue la contrefaçon sans vouloir négocier, j'agis alors en contrefaçon de mon brevet en saisissant le Tribunal de Grande instance compétent.

- Je collecte des preuves de la contrefaçon :
- Je fais effectuer une saisie-contrefaçon sur autorisation d'un juge.
- J'informe la douane : je remplis une demande d'intervention auprès de la douane (la douane retient les produits présumés contrefaisants et me prévient de cette retenue pour que je puisse défendre mes droits, en engageant par exemple une action en contrefaçon).
- Je fais intervenir l'autorité compétente sur les questions de concurrence pour effectuer une enquête et un prélèvement, ou pour saisir directement ou consigner les produits contrefaisants.
- Je fais procéder à une interdiction provisoire.
- Je consulte un conseil en propriété industrielle ou un avocat spécialisé.
- Je dépose plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

## b. Les Circuits intégrés



### Comment protéger ma puce (ou circuit intégré)?

- Je fais le dépôt d'une "topographie d'un produit semi-conducteur (tps)" auprès de l'autorité compétente au sein du pays, à condition que la topographie traduit un effort intellectuel de la part du créateur et ne soit pas courante dans le secteur des semi-conducteurs.
- La topographie d'un produit semi-conducteur est le dessin et la disposition des éléments composant le produit. Elle consiste en la configuration de l'ensemble des circuits i.e. les connexions et couches formant les composants, intégrés dans une puce ou à la surface de la puce.
- La durée de protection est de **dix ans**, soit à compter du jour du dépôt, soit à compter de la date de la première exploitation commerciale si celle-ci est antérieure.

## C. Les variétés végétales

### Les variétées végétales

- L'obtention végétale est une variété végétale créée par l'homme.
- Le système de protection s'applique à l'ensemble du règne végétal.
   Les variétés sauvages sont exclues.
- Mais, si l'homme apporte une amélioration à cette variété sauvage,
   l'obtention peut être protégée.
- Pour être protégée, l'obtention végétale doit être :
  - Nouvelle
  - Distincte
  - Homogène
  - Stable
  - Et faire l'objet d'une dénomination.

### Comment protéger ma nouvelle variété de plante ?

Je dépose un certificat d'obtention végétale (COV) auprès de l'autorité compétente.

L'obtention végétale est une variété nouvelle créée qui se distingue nettement des autres variétés, est homogène, et demeure stable.



### Qu'est-ce qu'un signe distinctif?

Le signe distinctif est un signe de ralliement de la clientèle, qui permet d'identifier une entreprise ou des produits et services parmi d'autres. Le signe distinctif peut être par exemple :

- o une marque
- o une dénomination sociale
- un nom commercial,
- o une enseigne
- o un nom de domaine d'un site actif
- une appellation d'origine
- o une indication géographique protégée



### Quelle approche de protection de votre signe distinctif?

### La marque

La marque est un signe distinctif qui permet au consommateur de distinguer le produit ou service d'une entreprise de ceux proposés par les entreprises concurrentes.

### La dénomination sociale

La dénomination sociale est le principal moven d'identification des sociétés depuis leur constitution jusqu'à la fin de leur vie. Elle naît de sa mention aux statuts. confirmée par l'immatriculation de la société et peut évoluer par modification des statuts.

### Le nom commercial

Le nom commercial désigne essentiellement l'entreprise, autrement dit l'exercice de l'activité, alors que la dénomination sociale désigne principalement la société prise en tant que personne morale, structure ou cadre juridique. Le nom commercial peut être mentionné au Registre du Commerce

### L'enseigne

L'enseigne permet de localiser territorialement l'un ou l'autre de ses établissements commerciaux ou fonds de commerce. pris généralement en tant que point de vente. Le plus souvent apposée sur la façade de l'établissement, l'enseigne constitue surtout un signe ou un emblème de reconnaissance.

### un nom de domaine d'un site actif

Le nom de domaine est l'appellation attribuée à un site Internet lors de sa création. En pratique, il correspond au nom sous lequel, sur le Net, une société aussi bien qu'une entreprise individuelle fait connaître et/ou propose à la vente ses produits et/ou services.

### une appellation d'origine

L'appellation
d'origine contrôlée
(AOC) est un label
permettant
d'identifier un
produit dont les
étapes de
fabrication
(production et
transformation) sont
réalisées dans une
même zone
géographique et
selon un savoir-faire
reconnu.

#### une indication géographique protégée

L'indication géographique protégée (IGP) est un signe d'identification de l'Union européenne qui désigne des produits dont la qualité ou la réputation est liée au lieu de production, de transformation ou d'élaboration, mais dont les ingrédients ne proviennent pas nécessairement de cette aire géographique.



### Qu'est-ce qu'une marque ?

- La marque est un titre de propriété délivré par l'autorité compétente pour protéger, sur un territoire, un signe distinctif (nom, mot, dessin, logo, slogan) pour des produits et services (classes), dès son dépôt et pour une durée de 10 ans renouvelable indéfiniment.
- La marque doit pouvoir être représentée graphiquement, elle a un caractère distinctif (par exemple je ne peux pas déposer « poids-lourd » pour des camions car c'est descriptif et non distinctif), elle est licite, et disponible (faire une recherche d'antériorités avant le dépôt).

### Comment exploiter ma marque?

Comme le brevet, la marque est un actif immatériel qui augmente la valeur de mon entreprise lorsqu'elle est déposée au nom de l'entreprise. Je peux l'exploiter directement, concéder une licence, ou encore la céder.

Comment informer les tiers que je possède une marque, et ainsi les rassurer et/ou les dissuader d'utiliser le même nom que le mien ?

J'ajoute les lettres ™ (Trademark : marque non enregistrée) ou ® (Registered : marque enregistrée) à la suite du terme.

Ces lettres ont une valeur juridique uniquement dans les pays anglo-saxons. Dans la tradition romano-germanique (comme au Sénégal), elles ont une valeur d'information.

### Le nom de domaine

Le nom de domaine, qui prend la forme désormais bien connue www.nomdedomainechoisi.sn (ou .com, .org, .net, etc.), est un moyen technique de localisation et d'accès aux pages web :

- il se distingue de la marque car ce n'est pas un titre de propriété industrielle
- il se distingue de la dénomination sociale ou du nom commercial car il n'identifie pas nécessairement la société ou le fonds de commerce qui lui est rattaché(e). Mais, au même titre que la marque ou le nom d'une entreprise, le nom de domaine a acquis une valeur commerciale évidente et son utilisation représente, dans certains cas, un enjeu stratégique majeur.

## Défense/Veille par rapport au nom de domaine

J'ai une dénomination sociale ou un nom de domaine d'un site que j'exploite, Comment puis-je lutter contre un tiers qui utilise postérieurement le même nom comme dénomination sociale ?

Je peux envoyer un courrier en recommandé pour alerter le tiers et éventuellement négocier, ou engager éventuellement une action en concurrence déloyale et parasitaire à l'encontre de l'utilisateur postérieur d'une dénomination sociale identique (qui profite des investissements que j'ai réalisés et de ma réputation sans dépenser d'argent).

## La marque tridimensionnelle

- La marque tridimensionnelle, constituée d'un signe figuratif à trois dimensions, permet de protéger la forme d'un produit ou son conditionnement ou encore la forme caractérisant un service.
- Les marques tridimensionnelles sont classées par le législateur dans la catégorie des marques figuratives au même titre que les dessins, étiquettes, cachets, lisières, reliefs, hologrammes, logos, images de synthèse et les dispositions, combinaisons ou nuances de couleurs.
- La marque tridimensionnelle, à l'instar de toutes les marques, permet à un opérateur économique de distinguer ses produits ou services de ceux de la concurrence.



# b. Les indications Géographiques

## Qu'est-ce que l'indication géographique protégeant les produits industriels et artisanaux ?

Ce signe concerne des produits qui possèdent une origine géographique précise et des qualités, une notoriété ou des caractéristiques qui peuvent être attribuées essentiellement à cette zone géographique.

#### Ex:

- les couteaux de Laguiole,
- le savon de Marseille,
- la porcelaine de Limoges.

En pratique, je dépose une demande d'homologation à l'autorité compétente, le dossier est examiné, puis le cahier des charges est homologué ou la demande est rejetée.

## Indication géographique

Une indication géographique (IG) est une marque, une appellation ou un symbole appliqués à certains produits ou services qui correspond à une localisation géographique ou à une origine spécifiques (par exemple une localité, une région ou un pays).

L'utilisation d'une indication géographique peut s'assimiler à une certification indiquant que le produit possède certaines qualités, ou bénéficie d'une certaine réputation du fait de son origine géographique.

## Indication géographique

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) est un label permettant d'identifier un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu. C'est la combinaison d'un milieu physique et biologique avec une communauté humaine traditionnelle qui fonde la spécificité d'un produit AOC, avec définition dans un cahier des charges.

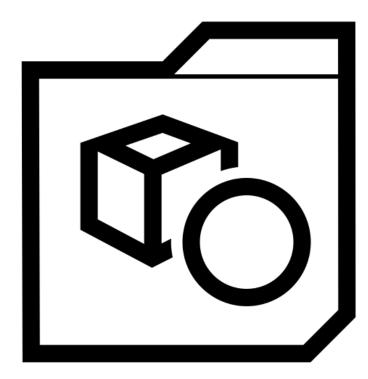


FRANCE





III / Les innovations esthétiques



## a. Le dessin

## ou modéle

## Qu'est-ce qu'un dessin ou modèle ?

 C'est une protection de l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit, caractérisée par des éléments visuels (lignes, contours, couleurs, formes, textures, effets dus aux matériaux utilisés, etc...) en 2 dimensions (dessins) ou 3 dimensions (modèle).

 Cette protection peut être valable jusqu'à 25 ans (renouvelable de 5 en 5). Le dessin ou modèle doit être nouveau et avoir un caractère propre.

## Valorisation/Exploitation

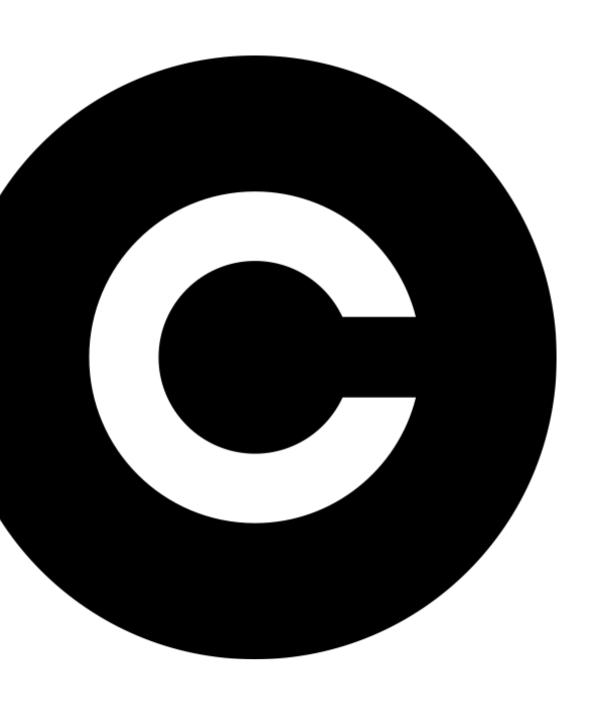
### Comment exploiter mon dessin ou modèle?

Comme le brevet ou la marque, le dessin ou modèle est un actif immatériel qui rentre au capital de l'entreprise lorsqu'il est déposé au nom de l'entreprise. Je peux l'exploiter directement, ou concéder une licence sur mon dessin ou modèle, ou encore le céder.

Comment informer les tiers que je possède un dessin ou modèle, et ainsi les rassurer et/ou les dissuader d'utiliser le même dessin ou modèle que le mien ?

# Défense/Veille Comment défendre ma création contre un tiers qui me copie ? Je peux:

- envoyer un courrier en recommandé pour alerter le tiers et éventuellement négocier, ou
- engager une action en contrefaçon de mon dessin ou modèle au Tribunal, et engager une action en contrefaçon de mes droits d'auteur au Tribunal, et en parallèle,
- engager éventuellement une action en concurrence déloyale et parasitaire à l'encontre du copieur (qui profite des investissements que j'ai réalisés et de ma réputation sans dépenser d'argent).



# V / Le Droit d'auteur

## Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

Une œuvre de l'esprit est protégée automatiquement dès sa création sous réserve que celle-ci soit originale (preuve de l'effort personnalisé de l'auteur).

#### Le droit d'auteur comprend :

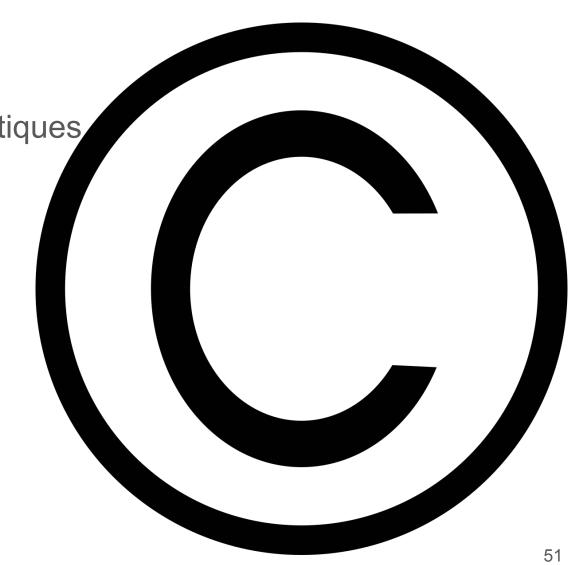
- des droits patrimoniaux qui comprennent
  - o le droit de reproduction,
  - o le droit de représentation,
  - le droit de destination et le droit de suite
  - o durée : jusqu'à 70 ans après le décès de l'auteur ou 70 ans après la publication de l'œuvre dans le cas d'une personne morale
  - droits transférables
- un droit moral qui comprend
  - o le droit de divulgation,
  - le droit à la paternité,
  - o le droit à l'intégrité de l'œuvre et le droit de repentir
  - o durée : illimitée
  - o droit non cessible.

## Qu'est-ce qui peut être protégé par droit d'auteur ?

Sous condition d'originalité, notamment :

les écrits littéraires, scientifiques, artistiques

- conférences,
- compositions musicales,
- séquences animées d'images,
- dessins,
- peintures,
- architecture,
- œuvres graphiques,
- photographies,
- logiciels,
- traductions.



### Le droit d'auteur

Le droit d'auteur ne faisant pas l'objet de dépôt, il est préférable de posséder une preuve de date de création.

"J'ai fait faire mon logo par une société extérieure, quel type de contrat de cession dois je faire?"

La cession doit couvrir deux droits : la cession des droits d'auteur et éventuellement la cession du droit à déposer le dessin ou modèle.

## Valorisation/Exploitation

### Comment puis-je exploiter mes droits d'auteur ?

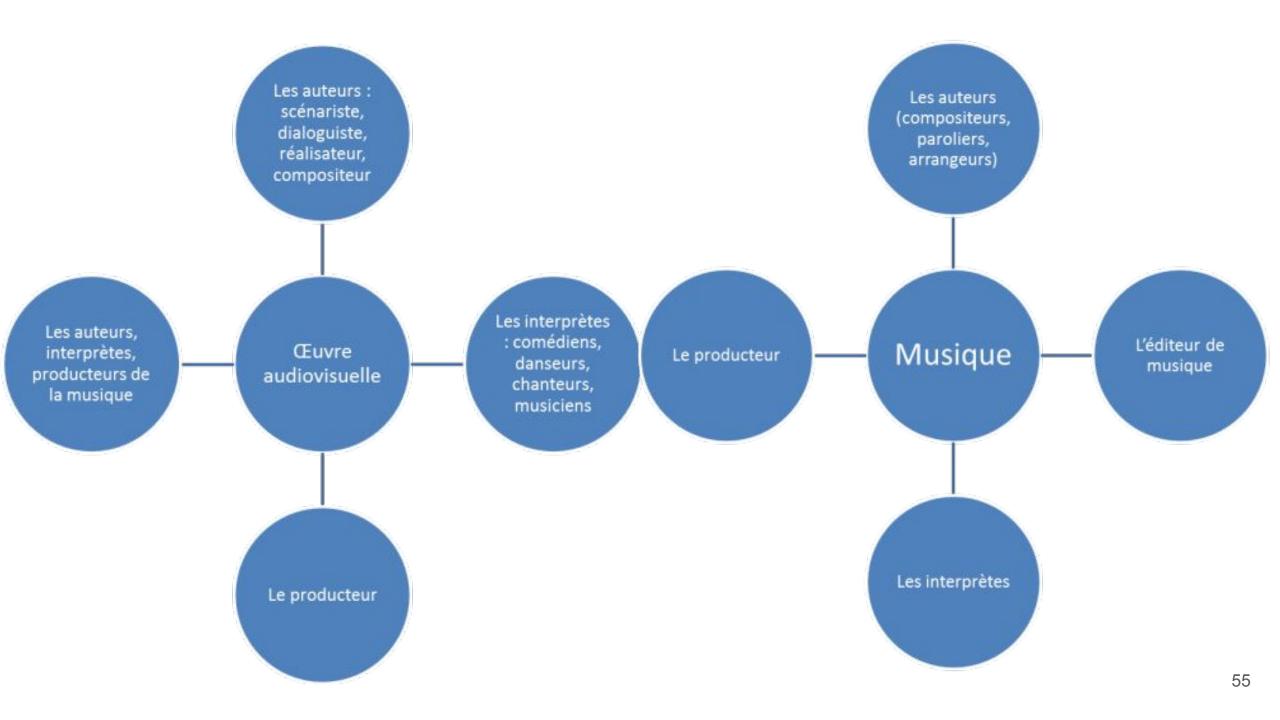
Je peux les exploiter directement, concéder une licence moyennant des redevances, ou les céder.

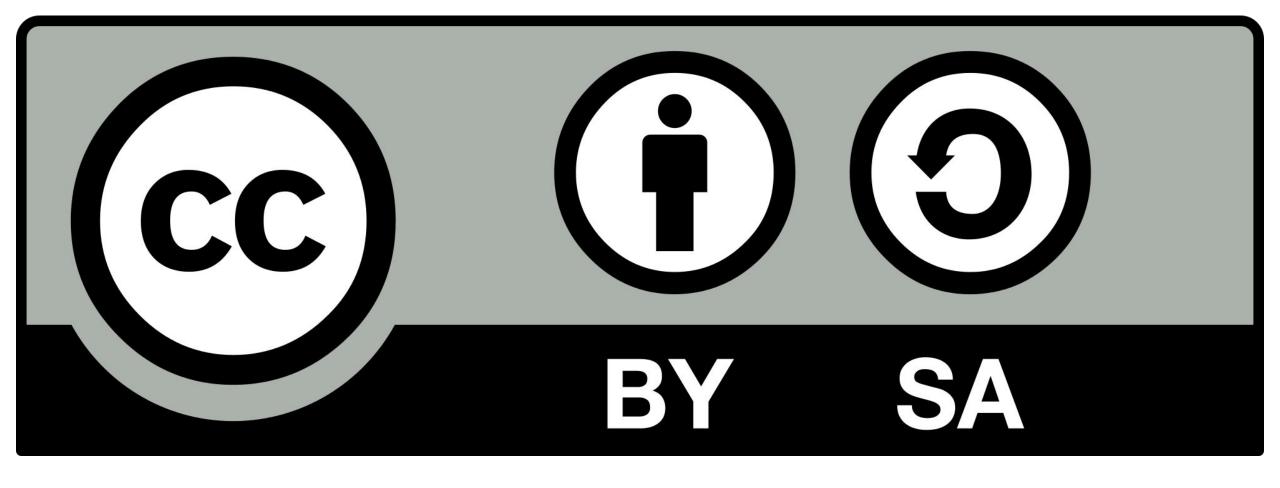
## Comment signifier aux tiers que je détiens des droits d'auteur sur mon oeuvre ?

Je fais figurer sur mes oeuvres de l'esprit (photos /documentation /brochures /site internet) la mention « Copyright » ou ©, ainsi que des limitations aux utilisateurs telles que « Reproduction interdite sans le consentement de l'auteur ».

## Comment défendre mon oeuvre de l'esprit contre un tiers qui me copie ?

Je peux envoyer un courrier en recommandé pour alerter le tiers et éventuellement négocier, ou engager une action en contrefaçon de mes droits d'auteur au Tribunal, et en parallèle, engager éventuellement une action en concurrence déloyale et parasitaire à l'encontre du copieur (qui profite des investissements que j'ai réalisés et de ma réputation sans dépenser d'argent).





### **ATTRIBUTION**

Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos oeuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.



# PAS D'UTILISATION COMMERCIALE:

Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et (à moins que vous choisissiez 'Pas de Modification') à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent votre autorisation au préalable.



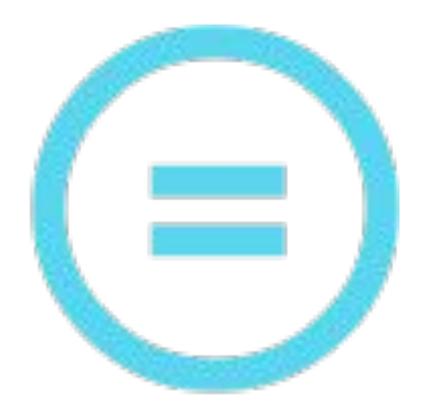
## PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS:

Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre oeuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.



## PAS DE MODIFICATION:

Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre oeuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.





## IV / Les innovations Numériques



### On peut distinguer plusieurs questions liées à la P.I. quand il s'agit des innovations numériques

DONNÉES

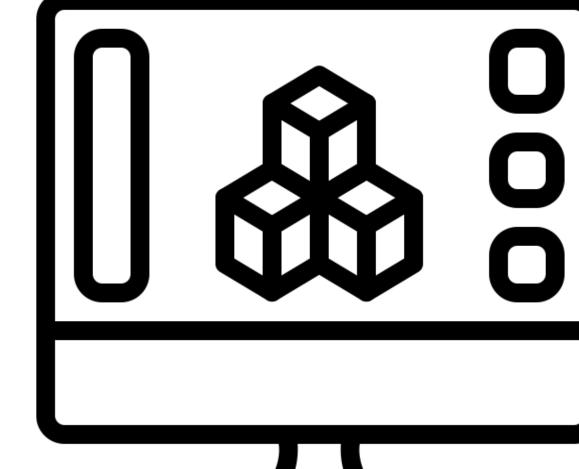
commercial

L'enseigne

domaine d'un un nom de

une appellation

géographique



# a. Le logiciel 45

## Le logiciel

## Le logiciel peut bénéficier de 2 protections complémentaires:

- le droit d'auteur
- le brevet.

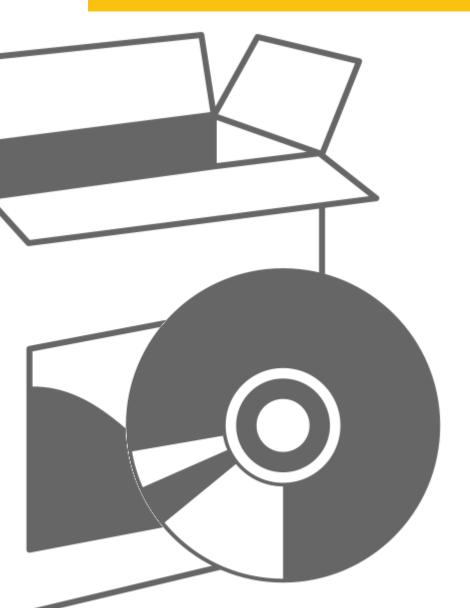
## Protection par le Droit d'auteur

- Je protège la forme
   d'expression de mon logiciel,
   c'est-à-dire, les codes sources,
   le code objet associé, le
   matériel de conception
   préparatoire, par droit d'auteur
   sous condition d'originalité.
- Je les dépose auprès d'organismes habilités dans le pays pour obtenir des preuves de date de création et preuve de l'auteur.

#### **Protection par le brevet**

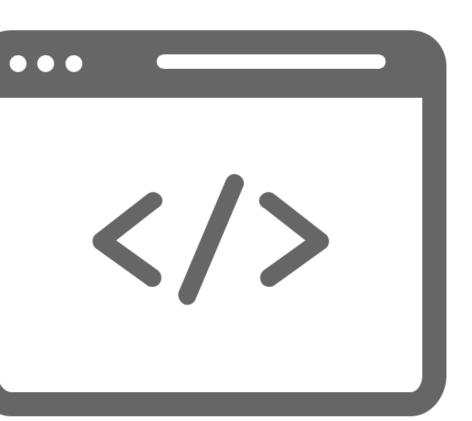
Je protège les fonctionnalités techniques, si elles existent, de mon logiciel par brevet sous conditions de nouveauté, activité inventive, application industrielle.

## Comment articuler le logiciel libre et propriétaire ?



- Le logiciel libre voit son code source accessible à tous, que ce soit payant ou non. En tant que créateur du logiciel libre, je n'abandonne pas mes droits d'auteur, mais je concède aux utilisateurs des licences d'utilisation et de modification, à des conditions diverses, par exemple sous réserve que toutes les améliorations soient publiques et que le logiciel modifié circule librement.
- Les logiciels libres ou propriétaires peuvent être protégés par droit d'auteur ou/ et brevet. Ce sont en revanche les licences d'utilisation (conditions d'accès au code source et garanties) qui vont être différentes

## A qui appartient le droit d'auteur sur le logiciel élaboré par mon employé dans l'exercice de ses fonctions au sein de ma société ?



Les droits patrimoniaux du droit d'auteur sur le logiciel est dévolu à l'employeur.

Mais il est fortement conseillé de régler la propriété par contrat écrit. Par ailleurs, il n'y a aucune rémunération de l'employé en contrepartie (spécifique au cas de l'employé dans l'exercice de ses fonctions).

Si mon employé quitte mon entreprise, à qui appartient le droit d'auteur ?

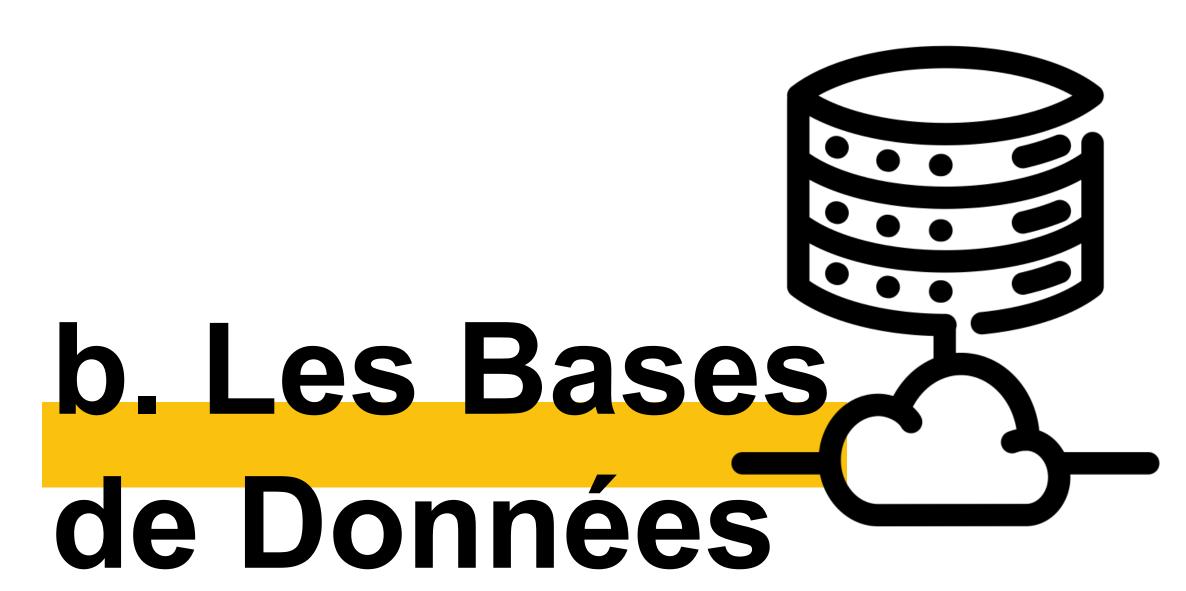
Les droits patrimoniaux m'appartiennent toujours en tant qu'employeur. Le droit moral appartient toujours à l'auteur, mais il semble limité au droit au nom.











## Qu'est ce qu'une base de données ?

 Une base de données est un « recueil d'œuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen



## Le logiciel

Le logiciel peut bénéficier de 2 protections complémentaires:

- le droit d'auteur
- le brevet.

Protection par le Droit d'auteur

Le droit d'auteur pour la constituti on et la forme de la base.

Le droit sui generis des producteurs de base de données

Le droit sui generis des producteurs de base de données pour le contenu de la base lorsque « la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ».

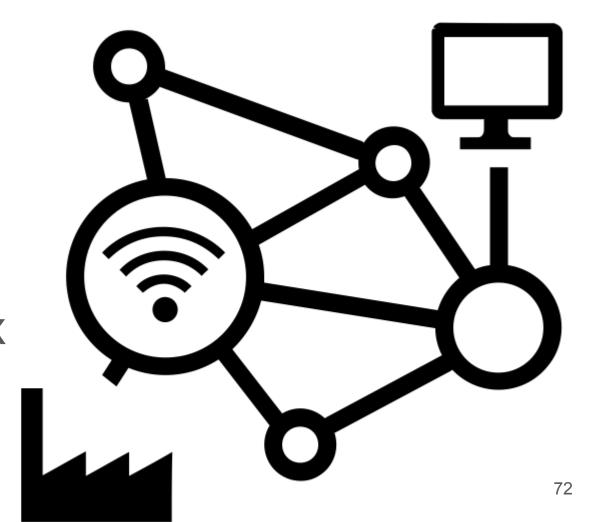
Il permet de lutter contre « l'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie (...) substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support » par un tiers.



## connectés

## Qu'est-ce qu'un objet connecté ?

Il désigne « l'objet physique dans lequel sont intégrés des moyens techniques permettant à l'objet de contenir, traiter et réémettre des données aux moyens de technologie sans fil ».



#### Comment protéger mon objet connecté?

#### Chaque constituant de l'objet connecté peut être protégé par des droits spécifiques : Le logiciel mettant en œuvre l'objet connecté :

- par le droit d'auteur (si originalité) et
- par le droit sui generis du producteur de base de données (si investissement financier, matériel et humain) Le design de l'objet connecté :
- par le droit d'auteur (si original) par le droit d'auteur (si « originalité » des codes sources) si je ne suis pas l'auteur du logiciel, je m'assure de la cession des droits d'auteur sur le logiciel et
- par le droit du brevet (si caractéristiques techniques) Eléments de mon objet connecté qui sont inaccessibles par retro-engineering :
- par le secret La base de données :
- par le dessin ou modèle (si nouveau et caractère propre) si je ne suis pas l'auteur du dessin ou modèle, je m'assure de la cession des droits d'auteur sur le dessin ou modèle
- par la marque tridimensionnelle (si peut être représentée graphiquement, distinctive, licite, disponible) Le nom de l'objet connecté (et nom de ma société) :
- par la marque (si peut être représentée graphiquement, distinctive, licite, disponible).
- en parallèle, je réserve le nom de domaine correspondant.

#### L'OBJET CONNECTÉ ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'OBJET CONNECTÉ EST LE PARFAIT EXEMPLE D'INNOVATION PRÉSENTANT LA PARTICULARITÉ DE COUVRIR LA PLUPART DES CHAMPS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.



#### Les bases de données

Elles bénéficient du droit sui generis du producteur de base de données et éventuellement du **droit d'auteur**.

#### Les programmes informatiques

Ils sont protégés par le droit d'auteur. Une protection par le droit des brevets peut être envisagée dès lors que le programme est « capable de produire un effet technique supplémentaire allant au-delà des interactions physiques "normales" existant entre le programme (logiciel) et l'ordinateur (matériel) ».

## Analyser les composantes de l'objet

- 1. Marque
- 2. Marque produit
- Création esthétique de la montre= Dessin / Modèle
- 4. Les technologies d'affichage
- 5. Les algortihmes
- 6. Logiciels Systéme d'exploitation
- 7. Les capteurs
- 8. Les circuits imprimés

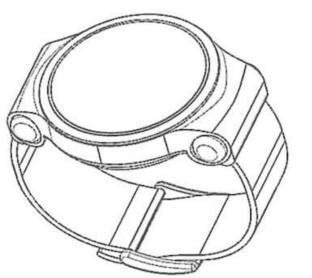


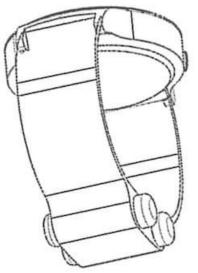


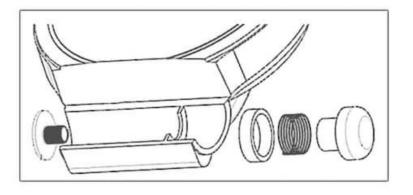
#### SMARTWATCH WITH BLUETOOTH EARBUDS

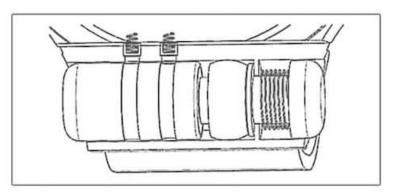
#### LETSGO DIGITAL











## d. L'impression 3D

#### Qu'est-ce que l'impression 3D ?

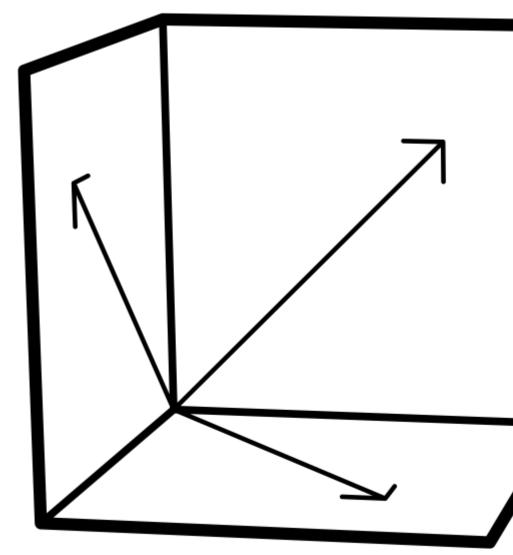
 L'impression 3D est une technologie qui permet, à partir d'un fichier comportant un modèle numérique et à l'aide d'une machine appelée imprimante 3D, de fabriquer un objet physique.

 Ainsi le modèle numérique, créé à partir d'un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) (ou par scanner 3D), est transféré vers l'imprimante 3D; l'imprimante 3D est dotée d'un logiciel qui découpe le modèle en fines tranches et dépose successivement des couches de matières correspondant à ce nombre de tranches.

#### **BON À SAVOIR:**

 Je dois prévoir par contrat en amont de mon projet, la confidentialité, la titularité des résultats et des droits à venir, le type d'exploitation de ces droits. Je dois être vigilant quant à la gestion des données personnelles que je peux recueillir (notamment pour les objets relevant de la e-santé).

 Je m'adresse à l'autorité compétente de mon pays pour plus d'information. Je me renseigne sur les normes et l'interopérabilité (capacité de systèmes à échanger avec d'autres) concernant notamment les protocoles de communication.



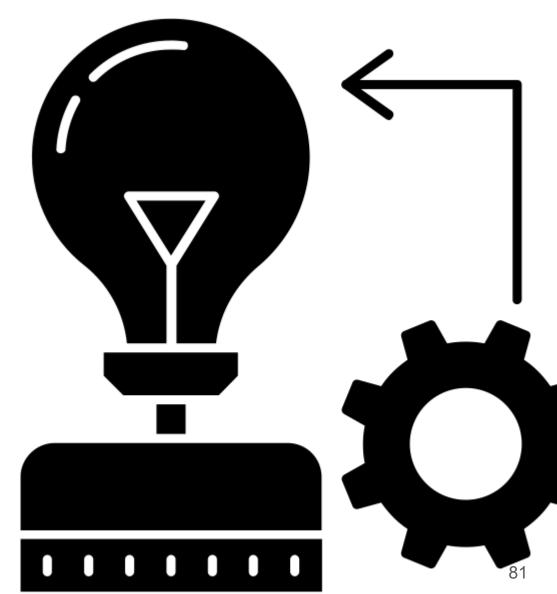


#### Qu'est-ce que l'innovation de service ?

L'innovation de service est une innovation faiblement ou moyennement technologique qui concerne les activités de service

(ex : logistique, centres d'appel, conseil, publicité, propreté).

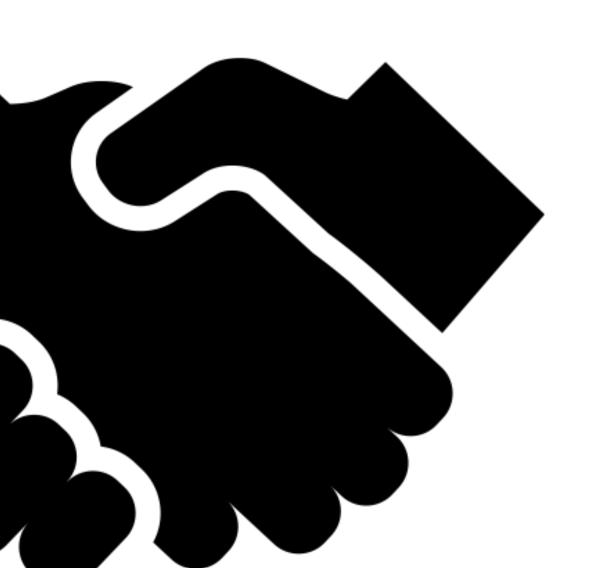
Exemple: Blablacar®.



#### Comment protéger mon innovation de service ?

Chaque constituant de l'innovation de service peut être protégé par des droits spécifiques : Le logiciel mettant en œuvre le service :

- par le droit d'auteur (si originalité des codes sources) si je ne suis pas l'auteur du logiciel, je m'assure de la cession des droits d'auteur sur le logiciel et
- par le droit du brevet (si caractéristiques techniques) Eléments de mon service qui sont inaccessibles :
- par le secret La base de données :
- par le droit d'auteur (si originalité) et
- par le droit sui generis du producteur de base de données (si investissement financier, matériel et humain)
   Le design du site internet / interface graphique de l'application mobile proposant le service / brochures / logo par exemple :
- par le droit d'auteur (si original)
- par le dessin ou modèle (si nouveau et caractère propre) si je ne suis pas l'auteur du dessin ou modèle, je m'assure de la cession des droits d'auteur sur le dessin ou modèle Le nom du service et nom de ma société :
- par la marque (si peut être représentée graphiquement, distinctive, licite, disponible).
- en parallèle, je réserve le nom de domaine correspondant.

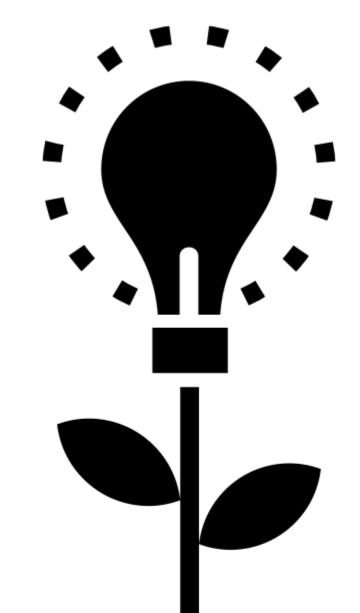


# VII / Les innovations partenariales

## a. L'innovation collaborative

#### Qu'est-ce que l'innovation collaborative ?

- L'innovation collaborative est un processus d'innovation dans lesquels les partenaires ont une participation active dans le projet de développement d'une innovation (exclut la simple sous-traitance de R&D).
- Elle peut comprendre des coopérations autour de projets R&D tels que des consortiums,



### Il existe 3 types de processus d'innovation collaborative :

• inside-out (valorisation par l'entreprise des technologies/brevets peu exploités en interne par concession de licences, cession, création de spin-off)

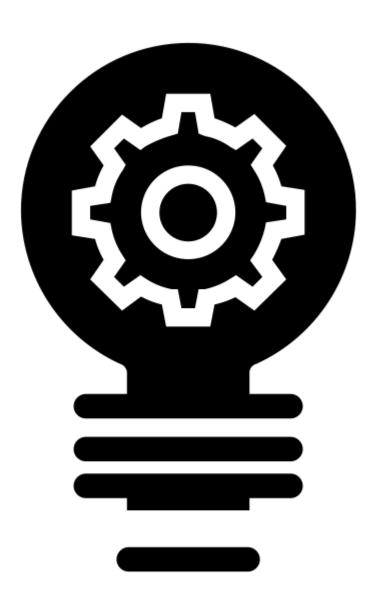
• **outside-in** (acquisition par l'entreprise de connaissances et de technologies de l'extérieur)

• **conjointe** (l'entreprise réalise de la co-conception par exemple avec les fournisseurs).



#### Pourquoi avoir recours à l'innovation collaborative ?

- Pour accéder à des compétences complémentaires
- Développer de nouveaux produits/marchés plus rapidement
- Réduire le time-to-Market
- Valoriser mon savoir-faire en interne
- Partager les coûts et les risques liés à la R&D

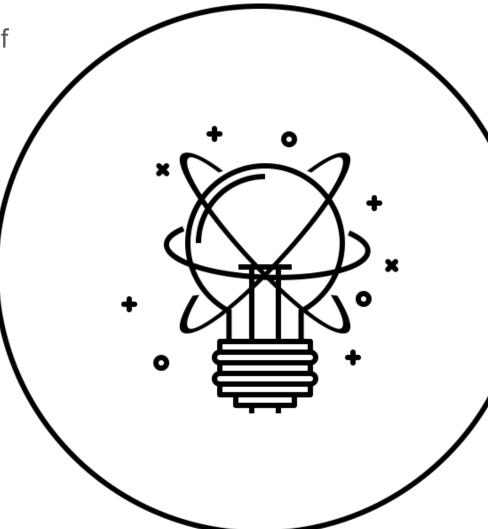


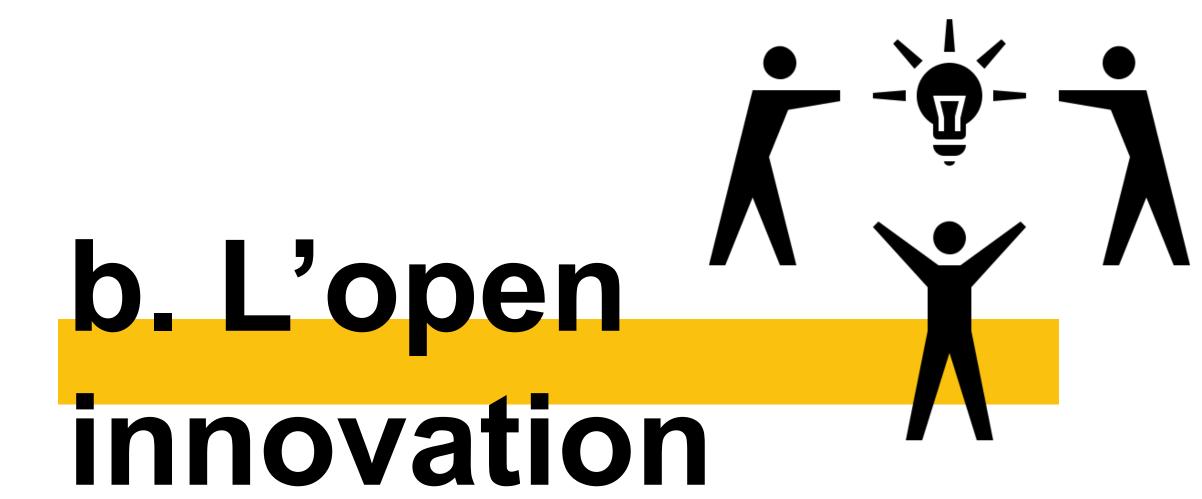
#### Quel type d'exploitation adopter ?

Le modèle d'exploitation est fonction du modèle collaboratif adopté :

 Suite à des recherches en parallèle mais complémentaires, chaque partenaire peut exploiter séparément avec des brevets distincts. Suite à des recherches communes, un seul partenaire peut exploiter, en contrepartie d'une rémunération à l'autre.

2. Suite à des recherches communes, un partenaire peut exploiter sur certains domaines, et l'autre sur d'autres domaines. Suite à des recherches communes, chaque partenaire peut exploiter librement.



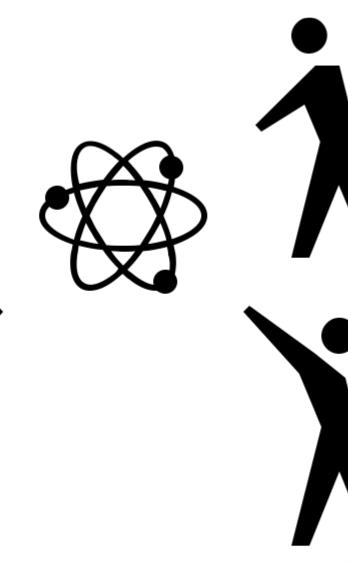


#### L'open innovation

 L'open innovation est basée sur la coopération et le partage entre entreprises selon les modalités outside-in et surtout inside-out.

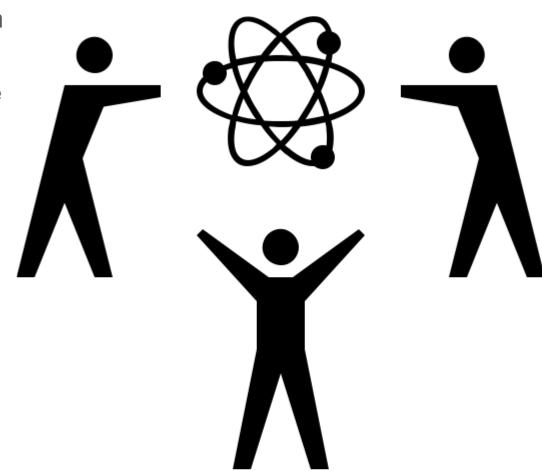
 L'open innovation fait appel à une communauté plus large que la collaboration traditionnelle de l'innovation collaborative (partenaires non sélectionnés et sujets non prédéfinis).

 En pratique il s'agit souvent de plateformes web mutualisées d'innovation (du type QUIRKY).



#### Quels sont les impératifs en matière de PI?

- Tout comme pour l'innovation collaborative, l'open innovation implique une politique PI forte.
- Il faut, en amont de la collaboration, définir le type de protection PI, prévoir des preuves de date de création, déterminer la propriété des résultats, et le type d'exploitation (exclusif ou non) par contrat, afin que la collaboration soit profitable à tous les contributeurs.
- Il peut être pertinent de faire appel à un intermédiaire de confiance, organisme indépendant qui peut arbitrer les relations entre les partenaires.





NOW .. je suis prêt à attaquer mes marchés et à tirer le maximum de mes innovations !